

Terrorisme / Un faux départ pour le procès Belliraj, le 16 octobre, au Maroc

## Pas d'équité pour la défense

La coopération belgo-marocaine, en matière judiciaire, serait-elle à géométrie variable ?

En tout cas, c'est l'impression qui ressort de la visite de l'avocat bruxellois Vincent Lurquin à Salé, près de Rabat, en vue de préparer la défense d'Abdelkader Belliraj.

Le procès de ce Belgo-Marocain et de 32 coprévenus devrait débuter le 16 octobre, mais il sera vraisemblablement remis à la demande de certains avocats. A une date assez rapprochée, dit-on.

En vue de cet événement de taille, puisqu'il porte sur des faits présumés de terrorisme, de blanchiment et même six assassinats en Belgique, la coopération policière et judiciaire bat son plein.

Par contre, quand la défense tente de s'organiser, au-delà des frontières du Maroc, rien ne va plus. M<sup>r</sup> Lurquin a multiplié les demandes d'autorisation, auprès du ministre de la Justice, du procureur général, de la direction des actions civiles, puis des affaires pénales, et enfin de la direction des affaires pénitentiaires, au Maroc. Uniquement pour pouvoir rendre visite à Belliraj, dans la prison de Salé. Partout, on lui a rétorqué qu'il n'y avait pas de convention bilatérale liant le Maroc à la Belgique pour permettre à un prévenu de se faire défendre par un avocat étranger.

« On me parle de réciprocité aussi, disant qu'il en allait de même pour un avocat qui voudrait

venir plaider en Belgique, soulève Vincent Lurquin, mais la réciprocité fonctionne à fond pour l'accusation ; et non pour la défense ! De plus, il n'était question que d'une visite en prison. Ce qui est crucial, dans un dossier où l'on parle de terrorisme, d'éventuels aveux extirpés sous la torture, d'assassinats... »

### « Procès avant le procès »

Selon M<sup>r</sup> Ziane, l'avocat marocain de Belliraj, son client nie tout : ses liens avec le terrorisme islamiste, les meurtres en Belgique... Il s'agirait d'un « procès sans preuves ».

Au rayon des annonces fracassantes, après le « coup de gueule » de M<sup>r</sup> Lurquin, une autre avo-

cate bruxelloise, intervenant cette fois pour une victime, ne garde pas sa langue en poche. M<sup>r</sup> Michèle Hirsch, intervient pour la famille du D<sup>r</sup> Wybran, assassiné à Bruxelles le 3 octobre 1989. Il s'agit là d'un des assassinats rapprochés à Belliraj.

Selon l'avocate, il y a suffisamment d'éléments tant dans le dossier marocain que dans le dossier belge pour affirmer qu'en la personne de Belliraj, « on a trouvé l'assassin du professeur Wybran ». L'avocate s'étonne aussi que Belliraj, connu comme un islamiste radical depuis de nombreuses années, ait encore pu être recruté par la Sûreté de l'Etat belge en 2000. ■

JEAN-PIERRE BORLOO



ABDELKADER BELLIRAJ, lors d'un transfert en vue d'une audition, à Rabat, au Maroc. © JALIL BOUNHAR/AP.